

AVANT-PROPOS

Ce numéro marque le dixième anniversaire de la Revue Juridique Polynésienne et c'est aussi l'occasion de dresser un premier bilan.

La décision prise en 1994, de créer la R.J.P sous l'égide de l'Association de Législation Comparée des Pays du Pacifique, s'articulait autour de deux objectifs complémentaires : Il s'agissait tout d'abord, de contribuer à l'étude de l'environnement juridique en Polynésie française et ensuite de permettre une diffusion décloisonnée des travaux universitaires en sciences sociales dans le Pacifique Sud.

Tout ceci s'inscrivait dans la logique des premiers travaux issus des tables rondes organisées en 1991 et 1992 sur le droit applicable en Polynésie française et c'est ainsi que sur cette base a été élaboré, au fil des numéros successifs, progressivement tout un ensemble de références, sur ce que l'on a coutume d'appeler, le droit polynésien.

Par ailleurs, les chercheurs juristes de l'UPF déploraient que dans l'environnement universitaire majoritairement anglophone dans lequel ils évoluaient, il n'y ait d'autre alternative sauf à publier dans des revues principalement françaises (où l'intérêt pour le Pacifique Sud restait et reste encore marginal) que celle d'être contraints de diffuser le résultat de leurs recherches directement en langue anglaise pour des publications exclusivement anglophones. Corrélativement, en dépit d'un intérêt commun manifeste, les autres universitaires du Pacifique, se voyaient quant à eux, confrontés à des difficultés similaires, l'obstacle de la langue française leur apparaissant souvent insurmontable.

La R.J.P se voulait donc être la structure qui puisse progressivement accueillir indistinctement des travaux tant en langue française qu'anglaise. Nous savions que sur ce point, l'entreprise était ambitieuse, qu'elle serait semée d'embûches et sujette à critiques tant elle allait à l'encontre des canons universitaires classiques en matière de publication. Malgré cela, depuis 1996, nous ne nous sommes jamais départis de cette ligne éditoriale, laquelle a fini par devenir maintenant l'une des originalités de la revue.

L'ampleur de la tâche commandait qu'elle s'articule autour d'une réelle et solide collaboration universitaire entre les universités du Pacifique Sud.

Nous l'avons trouvée dans l'assistance sans faille de nos collègues de Victoria University of Wellington, au premier rang desquels le Doyen A. Angelo et les responsables successifs de Victoria University Wellington Law Review (VUWLR) ou encore de la New Zealand Association for Comparative Law (affiliée à l'UNESCO). Aujourd'hui encore, ce

numéro 10 porte témoignage de ce travail commun puisqu'il est conjointement publié (sous des couvertures différentes il est vrai) avec VUWLR.

Par ailleurs, dès le second numéro, d'éminents membres de la communauté scientifique et universitaire (française ou étrangère) ont eu la gentillesse de s'intéresser à notre revue. Leur participation au comité scientifique de la R.J.P (je pense ici plus particulièrement à Mme le Professeur H. Muir Watt, aux Doyens Y. Brard et P. Le Cannu), a permis d'asseoir la crédibilité et la reconnaissance de la revue dans la communauté scientifique et universitaire.

De la même manière, l'aide apportée par l'Université de la Polynésie française par l'intermédiaire de deux de ses présidents, M. J. Borzeix et Mme S. André tout comme de l'Institut de Recherches Interdisciplinaires sur le Développement Insulaire et le Pacifique (IRIDIP), s'est révélée précieuse, car elle témoignait d'une reconnaissance par nos collègues locaux du travail accompli.

Enfin, il nous faut plus que jamais souligner combien le partenariat noué au cours de ces dix années avec de la banque Socredo et ses dirigeants, a été fondamental. Le caractère pérenne des aides financières accordées nous a permis d'envisager avec sérénité nombre de projets (dont les trois numéros hors série) et a largement contribué à forger cet espace de liberté intellectuelle et de diffusion des connaissances, dont la R.J.P se voulait garante.

Plus récemment, la mise à disposition de la R.J.P, en 2000, par Madame la Présidente S. André, d'un lien sur le site Internet de l'université de la Polynésie française, couplé à la banque de données de la faculté de droit de l'Université du Pacifique Sud, autorise maintenant l'accès à plus de 150 articles et chroniques parus à la R.J.P depuis sa création et plus important encore leur téléchargement gratuit. L'objectif de diffusion des connaissances, que nous nous étions fixés lors de la mise en place de la revue, est maintenant atteint.

Corollaire du libre accès du contenu de la revue via le réseau Internet, un nombre limité d'exemplaires sur tirages papier, tous numérotés et dont la couverture est agrémentée d'une sérigraphie, sont réservés et remis aux auteurs, institutions universitaires françaises et étrangères. C'est là aussi une des marques distinctives de la R.J.P.

Ce numéro ne faillira pas à la tradition et nous sommes particulièrement honorés et flattés que Ladislav Kijno, un des plus grands artistes contemporains, ait bien voulu nous faire don de plusieurs dessins originaux que nos lecteurs retrouveront, sans aucun doute avec plaisir, tant en couverture qu'à l'intérieur de ce volume.

Comme on le sait, bien souvent les projets ne valent guère plus que ceux qui en prennent la charge et il va sans dire que les qualités qui peuvent être aujourd'hui reconnues à la

R.J.P, doivent indéniablement beaucoup aux quelques universitaires et institutions qui dès le départ se sont joints à notre aventure éditoriale.

A celles et ceux que j'ai déjà eu l'occasion de remercier, il me faut ajouter les membres de l'équipe éditoriale qui tant à Papeete qu'à Wellington, ont fait que la revue non seulement paraisse régulièrement mais aussi s'améliore sans cesse. Nous avons partagé ensemble les bons et les mauvais moments et je mesure pleinement la chance qui m'a été donnée de pouvoir travailler avec eux tout au long de ces dix années.

Une nouvelle étape de la vie de notre publication commence avec ce numéro 10 et il est temps de céder ma place de directeur de publication. Cette tâche incombera dorénavant au Dr Marc Joyau, enseignant-chercheur à l'UPF. Qu'il me soit simplement permis de dire que je ne pouvais, à titre personnel, espérer de meilleur successeur tant ses qualités font l'unanimité. Tous mes vœux de réussite l'accompagnent.

Yves-Louis Sage

Maître de Conférences HDR (Université de la Polynésie Française)

Teaching Fellow (Massey University)

Codirecteur de Publication Honoraire

* Le comité de rédaction de la RJP exprime sa gratitude à H.A. pour ses précieux conseils dans la conception de la couverture de ce numéro.

Numéro: /120